

LA PRESSE, 4 juin 2013 :

<http://www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201306/03/01-4657333-une-caisse-equitable.php>

## Une caisse équitable



Selon Claudette Carbonneau, l'annonce par le ministre Réjean Hébert de l'instauration d'un programme d'assurance autonomie constitue une excellente nouvelle.

PHOTO CLÉMENT ALLARD, LA PRESSE CANADIENNE



### CLAUDETTE CARBONNEAU

Ex-présidente de la CSN, l'auteure collabore régulièrement à notre section Débats.

**L'instauration d'un programme d'assurance autonomie constitue une excellente nouvelle. Ce programme permettra enfin aux personnes en perte d'autonomie de réaliser leur rêve le plus cher, celui de rester chez eux avec soutien et repousser le plus possible l'institutionnalisation.**

Ce programme est le geste le plus marquant posé par Québec pour rénover et adapter notre système de santé et de service sociaux aux réalités du XXI<sup>e</sup> siècle: vieillissement accéléré, maladies chroniques, incapacités et limitations d'une part grandissante de la population.

Bien sûr, on a connu d'autres vagues de changements comme la désinstitutionnalisation, ou encore le virage ambulatoire qui ont suscité leur lot de critiques par delà les bonnes intentions de départ. Chaque fois, il s'agissait de changement introduit à la pièce sans que les services suivent.

Chaque fois, on avait omis d'ajuster la couverture des services publics pour l'adapter à la réalité d'un service reçu maintenant hors établissement. Ce qui était payé en établissement ne l'était plus nécessairement à domicile, sans compter le manque de coordination et d'appui pour organiser la vie avec une perte d'autonomie! Sans compter non plus d'énormes disparités régionales, le désengagement face aux proches aidants et la qualité variable de plusieurs services dispensés.

Tout cela semble vouloir se régler, non seulement parce qu'on investira davantage dans les services à domicile, mais aussi parce qu'on va les généraliser, les réorganiser, les adapter aux personnes et assurer une réelle prise en charge publique.

Si la trajectoire est intéressante, tout n'est pas réglé pour autant. Il faudra profiter de la consultation pour remettre en question le rythme des investissements publics, bien définir la place qui revient au public dans la prestation de services, et examiner les questions d'équité et de qualité qui en découlent.

Déjà, des voix se lèvent pour demander si on a collectivement les moyens de nos ambitions. La réponse est oui. Le vieillissement est non seulement inéluctable, mais nous connaissons une accélération sans précédent du phénomène, qui ne va se résorber qu'après 2050. Nous courrions à la catastrophe si nous nous entêtions à maintenir une approche dépassée faisant trop fortement appel à l'institutionnalisation. Les services offerts à domicile coûtent trois fois moins cher que dans un CHSLD!

Parce que le vieillissement est inéluctable et que les services requis ne sont pas aux rendez-vous, nous pallions en pigeant dans nos poches pour faire face à la réalité, avec beaucoup d'iniquités et des difficultés énormes d'organisation et de qualité. Mutualiser le risque, le gérer publiquement est non seulement plus équitable, mais c'est aussi beaucoup plus économique, comme le démontre nombre d'études sérieuses.

Le gouvernement propose de créer une caisse dédiée pour financer ce programme dans lequel il faudra, sous un mode ou sous un autre, contribuer après 2017. Jamais les Québécois n'accepteront de contribuer davantage s'ils n'ont pas l'assurance que cet argent ne sera pas détourné à d'autres fins, comme ils l'ont vu trop souvent.

Restera à définir comment financer cette caisse. L'équité intergénérationnelle, compte tenu du débalancement démographique à venir, est certainement à prendre en compte. Il faudrait par ailleurs éviter de créer d'autres iniquités. Je pense par exemple au régime d'assurance-médicaments, qui segmente la population avec un fort préjugé fondé sur l'âge, et qui traite injustement bon nombre de petits salariés et de retraités peu argentés. Il faudrait regarder du côté d'une réforme plus globale de la fiscalité pour introduire plus d'équité non seulement entre les contribuables et les générations, mais aussi avec et entre les entreprises. Une chose est sûre, plus vite on constituera cette caisse, moins on refilera la facture aux générations qui suivent, comme on a dû le faire avec le régime des rentes du Québec, alors que nous avons beaucoup trop tardé avant d'ajuster les cotisations.